

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



Rapport annuel 2002



## **Avant-propos**

Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard, établi pour l'année 2002 en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal de chaque commune membre de la Communauté, au cours d'une séance publique où les délégués de la commune au conseil de la Communauté sont entendus.

Le Président de la Communauté de communes peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, à sa demande ou à la demande du conseil municipal.

Les délégués de la commune au conseil communautaire doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de la Communauté.

Le présent rapport ne contient pas ou peu de données financières, mais les activités décrites comportent un renvoi aux fonctions budgétaires qui se trouvent dans le compte administratif 2002.

# Sommaire

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>3</b>
<b>LE MOT DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>5</b>
<b>LES FAITS MARQUANTS EN 2002 .....</b>	<b>6</b>
<b>LE TERRITOIRE DU PLATEAU PICARD .....</b>	<b>7</b>
<b>LES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES .....</b>	<b>8</b>
ORGANIGRAMME .....	8
LES ÉLUS MEMBRES DU BUREAU .....	9
LES NEUFS COMMISSIONS .....	9
<b>LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES .....</b>	<b>10</b>
PRINCIPES .....	10
LISTE DES COMPÉTENCES EXERCÉES .....	10
<b>LES RÉALISATIONS 2002.....</b>	<b>13</b>
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE .....	13
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	14
ENVIRONNEMENT .....	18
MISE EN VALEUR DU PAYSAGE.....	20
SECOURS ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	21
POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT .....	21
AFFAIRES SCOLAIRES.....	22
VOIRIE ET TRANSPORTS .....	24
SERVICES SOCIAUX.....	25
DÉVELOPPEMENT CULTUREL .....	29
EQUIPEMENTS ET SERVICES SPORTIFS .....	33
AUTRES ACTIONS OU OPÉRATIONS .....	34
<b>LES MOYENS.....</b>	<b>35</b>
LES MOYENS FINANCIERS .....	35
LE PERSONNEL .....	35
LES MOYENS TECHNIQUES .....	36
PATRIMOINE.....	37
<b>ANNEXE.....</b>	<b>38</b>
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	38
SÉANCES DU BUREAU .....	41

## **Le mot du Président**

Le conseil communautaire du jeudi 26 septembre 2002 avait pris une importante décision pour l'avenir de notre territoire. Celle de donner des priorités à la Communauté de communes : l'économique, le social et l'environnement. Il a donc proposé aux communes membres une évolution des statuts de la Communauté dans ce sens.

L'économie, pour créer de nouvelles zones d'activité dans le futur et, pour tout de suite aménager des voies de desserte quand les entreprises sont prêtes à s'implanter.

Le social, pour permettre, notamment aux enfants et aux jeunes, d'accéder à des services et à des aides, quel que soit leur lieu de résidence sur le territoire communautaire.

L'environnement, pour préserver la qualité des eaux et permettre à tous de bénéficier de systèmes d'assainissement de qualité.

C'est dans cet esprit que nous avons agi en 2002. Dans ce rapport d'activité nous avons regroupé par domaine de compétences nos actions durant cette année.

J'aspire fortement à la reconnaissance des actions que mène la Communauté de communes pour offrir des équipements et des prestations de qualité, pour répondre de manière concrète aux attentes des habitants du Plateau Picard et, pour créer de la richesse économique et de l'emploi sur notre territoire.

Donner une chance à tous et conforter la qualité de vie dans nos communes, tels sont les objectifs que je m'efforce d'atteindre avec la collaboration efficace des équipes élues et du personnel de la Communauté de communes du Plateau Picard.

**Jean Bernard**

*Président de la  
Communauté de communes  
du Plateau Picard*

# Les faits marquants en 2002

## **Janvier**

- Première action commune entre le Clermontois et le Plateau Picard en faveur de l'emploi des personnes en grandes difficultés : le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Plateau Picard est étendu au territoire du Clermontois.
- Présentation par le service de l'Équipement Rural de la DDAF de l'Oise d'une réflexion sur les interconnexions entre les différents services d'alimentation en eau potable du Plateau Picard.
- Lancement de l'expérimentation de l'accompagnement scolaire

## **Mars**

- Lancement de l'enquête sur les loisirs des jeunes de 6 à 16 ans

## **Avril**

- Pour la 11<sup>ème</sup> année, la Communauté a accueilli une pièce proposée par la Comédie de Picardie (Amiens). La compagnie Joker a présentée « Le Cid, all'improvisé » à Lieuvillers, devant une soixantaine de spectateurs.
- Lecture de poésies, café-poésie et formation à l'art du conte sont au rendez-vous du Printemps des poètes.
- Réalisation d'un fossé destiné à collecter les eaux pluviales le long de la voie n°9 du plan intercommunal de déplacement (entre Godenvillers et Domfront). Objectif : remédier aux fréquentes inondations préjudiciables à la sécurité des véhicules, notamment les transports scolaires.

## **Juin**

- La commission « Aménagement, habitat et cadre de vie » et les vice-présidents lancent de l'actualisation le Projet de Territoire du Plateau Picard.

## **Juillet**

- La Commission permanente du Conseil Régional de Picardie valide la charte de coopération inter-territoriale entre le Plateau Picard et le Centre Oise (Clermontois).
- Début de l'opération de sensibilisation et d'amélioration du comportement des jeunes à vélo dans les centres de loisirs.
- Début de la 11<sup>ème</sup> opération *Ciné-été-jeunes*, en partenariat avec l'association Image et son du Plateau Picard

## **Septembre**

- Le conseil communautaire vote, à l'attention des communes, une proposition d'évolution des compétences de la communauté dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement.

## Octobre

- Le Plateau Picard, le Centre Oise et la Région Picardie signent la convention d'objectifs relative à la charte de coopération inter-territoire en présence du Président du Conseil Régional.
- Lancement des Balades *russe en Plateau Picard*. Huit mois de petites formes, de lectures publiques, de théâtre d'appartement et de théâtre de marionnettes avec, pour fil conducteur, la littérature russe contemporaine.

## Décembre

- Établissement d'un programme pluriannuel de travaux de rénovation sur trois ans des gymnases attenants aux collèges Madeleine Blin et Louise Michel.
- Début de la 5<sup>ème</sup> opération *Noël en Plateau Picard* en partenariat avec l'association Image et son du Plateau Picard

## Le territoire du Plateau Picard

La Communauté de communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) régi par les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999. Entourée de villes importantes comme Beauvais, Creil ou Compiègne, elle regroupe 52 communes. C'est un territoire rural de 440 km<sup>2</sup> où vivent 27 296 habitants.



# **Les assemblées délibérantes de la Communauté de communes**

## ***Organigramme***

La Communauté de communes du Plateau picard est administrée par un conseil (le conseil communautaire) et par un bureau.

### **Le conseil communautaire**

C'est l'assemblée des délégués des communes membres de la Communauté. Chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un nombre de délégués titulaires qui dépend de la population de la commune. Il doit, en outre, désigner un délégué suppléant, associé à chaque délégué titulaire et appelé à remplacer ce dernier au conseil, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le conseil issu des élections municipales de 2001 compte 76 conseillers titulaires et autant de conseillers suppléants.

Le fonctionnement du conseil communautaire est très comparable à celui du conseil municipal d'une commune de plus de 3500 habitants. En particulier, il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de communes.

### **Le bureau**

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres. Il est composé de 21 membres :

- le président,
- 8 vice-présidents,
- 12 autres membres.

Le président et le bureau sont chargés, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer et d'exécuter les décisions du conseil.

En outre, le président et le bureau peuvent être chargés du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation d'une partie des attributions du conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil.

#### ***Le président***

C'est l'organe exécutif du conseil. Il prépare et exécute les délibérations. Ses fonctions administratives sont très comparables à celles d'un maire.

#### ***Les huit vice-présidents***

Ils assistent le président dont ils ont reçu délégation d'une partie des fonctions ; en outre, ils sont présidents-délégués des commissions de travail créées par le conseil :

#### ***Les douze autres membres***

Ils délibèrent avec le président et les vice-présidents pour préparer, à l'intention du conseil, des projets de délibérations et des propositions d'orientations pour l'aménagement et le développement du Plateau picard. Le bureau règle également par ses délibérations les affaires de la Communauté relevant des attributions dont il a reçu délégation du conseil.

## ***Les élus membres du bureau***

M. Jean BERNARD, maire de Moyenneville, est l'actuel président de la Communauté de communes.

M. Jean-Louis HENNON, maire de Courcelles-Epayelles, 1er vice-président, délégué aux déchets ménagers et disposant d'une délégation générale de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du président ;

Mme Céline FLOUQUET, adjointe au maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-présidente déléguée aux finances et à l'intercommunalité ;

M. Jean PECHO, maire de Wacquemoulin, vice-président délégué à l'action culturelle et au projet éducatif ;

Mme Evelyne DESMAREST, adjointe au maire de Godenvillers, vice-présidente déléguée à la vie sociale de la Communauté, aux équipements et services sportifs ;

M. Frans DESMEDT, maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-président délégué au développement économique et à l'insertion économique et sociale ;

M. Dominique FONTAINE, conseiller municipal de Tricot, vice-président délégué aux bâtiments, au patrimoine et aux services techniques ;

M. Régis FLAMAND, maire d'Essuiles-Saint-Rimault, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement ;

M. Pierre DESANDERE, maire de Fournival, vice-président délégué au plan des déplacements, au transport et à la voirie.

Les autres membres du bureau :

M. Bernard THIOU (Saint-Martin-aux-Bois), Mlle Sandra BAUDIN (Le Plessier-sur-St Just), MM. Jean-Yves BAILLET (Le Ployron), Jacques BOCQUET (Tricot), Daniel MATHEY (Cuignières), Jean-François VALAT (La Neuville Roy), Jacques JUMEL (Lievillers), Serge LEBEE (Ravenel), Nicolas SAINTE BEUVE (Rouvillers), Jean-Michel HAINSELIN (Wavignies), Jean-Jacques PIK (Fournival) et Michel BOURGEOIS (Maignelay-Montigny).

## ***Les neufs commissions***

Elles sont créées par le Conseil, parmi ses membres, pour l'assister, ainsi que le président et le bureau, dans la préparation et le suivi d'exécution des décisions. Elles s'intitulent :

- Aménagement et cadre de vie,
- Développement économique,
- Déchets ménagers,
- Eau et assainissement,
- Travaux-bâtiments-voirie-services techniques,
- Vie sociale de la Communauté,
- Action culturelle, projet éducatif,
- Finances et intercommunalité,
- Information et communication.

Le président de la Communauté de communes est, de droit, président de toutes les commissions. Celles-ci désignent un président qui est le délégué du président en cas d'empêchement de celui-ci.



# **Les compétences de la Communauté de communes**

Une Communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) fondé sur la libre volonté des communes qui le constituent de se fédérer autour d'un projet commun de développement et d'aménagement.

Pour élaborer et réaliser ensemble ce projet, les communes choisissent de transférer à la Communauté de communes un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leur lieu et place.

## ***Principes***

### **Le principe de spécialité des compétences**

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), tels que la Communauté de communes du Plateau picard, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local.

Ils obéissent au principe de spécialité : ils ne peuvent intervenir que dans les matières qui leur ont été transférées préalablement par les communes.

Toute action, toute dépense de la communauté dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.

### **Le principe d'exclusivité des compétences**

Lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie.

Toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales.

Les compétences des communes membres et de l'EPCI sont exclusives les unes des autres.

Il est donc très important, lors d'un transfert de compétence, de bien réfléchir au partage entre ce qui doit rester communal et ce qu'il est pertinent de confier à l'EPCI. Les notions « d'intérêt intercommunal » ou « d'intérêt communautaire » permettent de définir ce partage des responsabilités. L'intérêt intercommunal permet une répartition des compétences entre communes et EPCI ; l'intérêt communautaire permet un partage à l'intérieur même d'une compétence (quand c'est possible pratiquement...).

### **Le principe de subsidiarité des compétences**

Le principe de subsidiarité veut que l'on confie à un autre niveau d'administration ce que l'on ne peut pas faire soi-même (pour quelque raison que ce soit). Ce principe n'a pas de valeur juridique, mais il peut aider les élus locaux pour la répartition entre intérêt communal et intérêt intercommunal ou communautaire.

## ***Liste des compétences exercées***

Les statuts de la Communauté de communes du Plateau Picard disposent qu'elle exerce au lieu et place des communes membres les compétences suivantes (les numéros sont des domaines de compétence et chaque point, une compétence proprement dite) :

### **1° En matière d'aménagement de l'espace**

- Schéma directeur ;
- Plan intercommunal des déplacements urbains ;
- Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire.

## **2° En matière de développement économique**

- Zones d'activités économiques inscrites dans une programmation intercommunale et dont le développement intéresse l'ensemble des communes ;
- Animation et promotion économique ;
- Actions de développement économique et d'insertion économique et sociale ;
- Dispositifs contractuels de développement économique local.

## **3° En matière d'environnement**

- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ;
- Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau ;
- Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement.

## **4° En matière de mise en valeur du paysage**

- Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

## **5° En matière de secours et de lutte contre l'incendie**

- Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

## **6° En matière de politique de l'habitat et du logement**

- Programme local de l'habitat ;
- Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants.

## **7° En matière scolaire**

- Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2<sup>ème</sup> degré, par convention avec le département ;
- Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2<sup>ème</sup> degré ;
- Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation ;
- Projet éducatif global avec l'Education nationale.

## **8° En matière de voirie et de transport**

- Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements urbains.

## **9° En matière de services sociaux**

- Politique globale en faveur de la petite enfance ;
- Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs ;
- Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale ;
- Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
- Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées ;
- Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi ;

- Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

### **10° En matière de développement culturel**

- Opérations en faveur des pratiques artistiques ;
- Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard ;
- Elaboration d'un plan de développement de la lecture ;
- Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

### **11° En matière d'équipements et de services sportifs**

- Schéma des équipements sportifs intercommunaux ;
- Organisation de manifestations sportives intercommunales.

# Les Réalisations 2002

## *Aménagement de l'espace*

### **Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire**

En juin 2002, les membres de la commission « Aménagement, habitat et cadre de vie » et les vice-présidents ont souhaité actualiser le Projet de Territoire établi en 1993. Pour permettre une réappropriation du projet par le Conseil communautaire, il a été décidé que le travail d'actualisation serait réalisé en Commission par les élus assistés des techniciens. Le document de base compte trois grandes parties.

Il a été proposé de confier la mise à jour, la relecture et la mise en page de la 1<sup>ère</sup> partie (l'état des lieux) à un stagiaire, étudiant en maîtrise de géographie.

La 2<sup>ème</sup> partie (les réalisations du plateau picard) est complétée par les opérations réalisées depuis 1994 et sera validée par les élus de la Commission.

Pour la 3<sup>ème</sup> partie (le projet proprement dit), la charge de travail a été répartie entre les vice-présidents et techniciens en fonction des domaines d'intervention et un planning à été établi pour une relecture des propositions par la commission.

Le Projet de Territoire actualisé devrait être validé en conseil communautaire avant la fin de l'année 2003.

### **Charte de coopération inter-territoriale entre le Plateau Picard et le Centre Oise**

En 1999, le Conseil Régional de Picardie instaure un nouveau dispositif : la charte de coopération inter-territoriale. Il s'agit pour la Région d'inciter les partenaires locaux à passer de l'échelon du développement local et des services de proximité (que sont les 41 territoires de Picardie) à l'échelon de l'aménagement et du développement économique et social que devront constituer les 15 aires préfigurant les 15 futurs pays de Picardie.

Les deux territoires (Plateau Picard et Centre Oise) répondent immédiatement par la signature d'un contrat d'intention.

A travers la charte de coopération inter-territoriale, les élus du Plateau picard et du Centre Oise se fixent pour objectif prioritaire de faire de ce nouvel espace inter-territorial **la quatrième agglomération du département de l'Oise** afin de renforcer les liens sociaux et territoriaux et d'optimiser les structures administratives, économiques et culturelles.

L'année 2002 constitue l'aboutissement de la phase d'élaboration de la charte de coopération inter-territoriale entre le Plateau Picard et le Centre Oise, celle-ci ayant été validée en Commission permanente du Conseil Régional de Picardie le 12 juillet 2002.

La Convention d'objectifs relative à la charte de coopération inter-territoire du Plateau Picard-Centre Oise, forme la base d'une contractualisation entre les deux territoires et la Région. Elle a été signée officiellement le 17 octobre 2002, en présence du Président du Conseil Régional.

L'aire de coopération inter-territoriale se compose de :

- 65 703 habitants ;
- 75 communes ;
- 1 chef lieu d'arrondissement (Clermont) ;
- 3 chefs lieux de cantons (Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny et Mouy) ;

- 2 structures intercommunales.

Un diagnostic a été élaboré et a permis de révéler les forces et les faiblesses de l'aire de coopération. Partant de ces constats et soutenu par les membres de la Conférence Locale d'Aménagement du Territoire (CLAT), le comité de pilotage inter-territoire, a retenu une stratégie de développement et d'aménagement concrétisée dans un programme d'action pluriannuel.

Cette stratégie s'articule autour de 3 enjeux :

- Renforcer la cohésion sociale et territoriale pour rapprocher les territoires, mobiliser les populations sur l'enjeu commun de l'espace inter-territorial ;
- Optimiser l'action des territoires et structures intercommunales en faveur de l'équilibre emploi/population;
- Positionner l'espace inter-territorial dans le schéma d'aménagement et de développement durable départemental et régional.

Ces 3 enjeux sont déclinés en 12 orientations prioritaires et 27 opérations programmées sur 6 ans (2001 à 2006).

La première opération commune, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, est l'extension du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Plateau Picard au Clermontois.

## **Le pays Plateau Picard - Clermontois**

Parallèlement à la charte de coopération inter-territoriale, les deux territoires se sont également lancés dans une démarche de reconnaissance « Pays » (au sens de la Loi de 1999, dite « Loi Voynet »).

Le périmètre d'étude « pays » correspond à celui des communautés de communes du Plateau Picard et du Clermontois, soit 67 communes et 53 027 habitants.

## ***Développement économique et social***

### **Zones d'activités économiques inscrites dans une programmation intercommunale et dont le développement intéresse l'ensemble des communes**

Cette compétence est difficile à mettre en œuvre en l'état : elle nécessite en effet, de la part des communes et de la communauté, un travail préalable de sélection des zones concernées et de définition d'un programme de réalisation étalé dans le temps.

La réflexion amorcée en fin d'année sur l'évolution des compétences de la communauté, notamment en matière de développement économique suite à son passage à la taxe professionnelle unique, permettra de redéfinir une compétence plus directement opérationnelle en matière de zones d'activités.

### **Animation et promotion économique**

La Communauté de communes n'a réalisé aucune action concrète en 2002 au titre de cette compétence. La possible évolution des compétences communautaires devrait aboutir à la définition d'une stratégie de développement concertée, conduite dans le cadre de la coopération inter-territoriale avec la Communauté de communes du Clermontois, qui prévoit le recrutement d'un chargé de développement économique agissant pour le compte et sur le territoire des deux communautés.

## **Actions de développement économique et d'insertion économique et sociale**

La Sté *AQLE* (Audit Qualité Laboratoire Electronique), entreprise de câblage et d'assemblage électrique et électronique de précision, loue à la Communauté de communes deux bâtiments-ateliers issus de la transformation des locaux d'une ancienne surface commerciale située à l'entrée sud de Saint-Just-en-Chaussée, 127 rue de Paris.

L'entreprise emploie 150 personnes et développe son implantation dans une niche technologique de précision compétitive.

Le loyer annuel versé par l'entreprise à la Communauté de communes s'élève à 70 127 €.

## **Dispositifs contractuels de développement économique local**

### ***Aide à la création ou reprise de très petites entreprises (convention avec l'association Oise-Est Initiative)***

La Communauté de communes est membre de l'association *Oise-Est Initiative*, « plate-forme d'initiative locale » en faveur de la création ou de la reprise de petites et moyennes entreprises, avec laquelle une convention d'objectifs est conclue chaque année

*Oise-Est Initiative* associe :

- 9 Communautés de communes (Plateau picard, Pays des Sources, Deux Vallées, Haute Vallée de l'Oise, Pays d'Oise et d'Halatte, Pays de Valois, Basse Automne, Région de Compiègne, Plaine d'Estrées),
- des banques,
- des institutions publiques (DATAR, Région Picardie, Caisse des dépôts et consignations...),
- des entreprises et des organismes socioprofessionnels (Chambre de métiers de l'Oise, Chances dans l'Oise, Picardie entreprendre, ADIE, ECTI, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Université de technologie de Compiègne, ...).

*Oise-Est Initiative* assure aux porteurs de projets spontanés ou repérés dans chaque Communauté de communes un accueil et un conseil personnalisés, un accompagnement technique, l'attribution d'avances remboursables facilitant l'accès aux prêts bancaires et le parrainage par un responsable d'entreprise pendant trois ans suivant la création de l'activité.

En 2002, *Oise-Est Initiative* a rencontré une quinzaine de personnes originaires du Plateau Picard ayant une idée ou un projet de création d'activité. La plupart recherchent des conseils, un appui dans la construction de leur projet.

Cinq créateurs d'entreprise du Plateau picard ont ainsi été aidés financièrement par la Communauté à travers la Plate-forme :

- Développement d'un commerce de café-tabac-épicerie à Méry-la-Bataille ;
- Reprise d'une activité de taxi à Saint-Just-en-Chaussée (1 emploi) ;
- Reprise d'une activité de bar-tabac à Wavignies (1 emploi) ;
- Reprise d'une activité de garagiste automobile à Lieuvillers (1 emploi) ;
- Création d'une activité de restauration rapide à Saint-Just-en-Chaussée (2 emplois).

Ils ont bénéficié d'un prêt d'honneur représentant au total 33 500 €. Cinq emplois ont ainsi été créés sur le territoire.

## **Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi**

Cette compétence communautaire appartient au domaine des « services sociaux » ; elle est placée ici sous le domaine économique en raison de ses liens étroits avec le développement des activités et la vie des entreprises.

Le transfert par les communes de cette politique à la Communauté de communes marque leur volonté d'un effort collectif important et équitable en faveur des habitants du Plateau Picard qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Communauté de communes est partenaire de plusieurs associations spécialisées dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant de grandes difficultés d'emploi et des problèmes de vie quotidienne.

### ***Plateau Picard et Clermontois Insertion***

La Communauté a mis en place en 1995 un PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

La réalisation du plan avait été confiée par convention à une association subventionnée, *Plateau Picard Insertion*. Ce plan, qui avait fait l'objet d'un protocole d'accord de 5 ans renouvelable avec l'Etat, la Région et le Département, assignait à la Communauté des objectifs précis en faveur de l'emploi des personnes en grandes difficultés.

Devant les résultats positifs du plan et selon la volonté des élus de poursuivre et de renforcer cette action, le protocole d'accord du PLIE a été renouvelé entre ses partenaires pour une nouvelle période de 5 ans (2002-2006), avec une extension territoriale couvrant le périmètre d'un nouveau partenaire, la Communauté de communes du Clermontois, voisine du Plateau Picard au sud, dans le cadre de la charte de coopération que les deux communautés ont signée avec la Région Picardie en 2002.

L'association a étendu son périmètre d'intervention et a changé de nom : elle s'appelle maintenant *Plateau Picard et Clermontois Insertion*. Jusqu'alors hébergée par la Communauté de communes du Plateau Picard, elle s'est dotée de ses propres locaux, situés au Plessier-sur-Saint Just, 518 rue de Compiègne.

Le dispositif du PLIE met en œuvre des parcours d'insertion sociale et professionnelle qui s'articulent autour d'un suivi individualisé et d'outils d'accès à l'emploi (ateliers, formations pré-qualifiantes et activités d'insertion).

Le PLIE s'appuie sur des opérateurs d'insertion conventionnés dont le nombre est augmenté grâce à l'extension du plan sur le territoire Clermontois ; ces opérateurs sont les suivants :

Pour le Plateau Picard : ANPE, animateur local d'insertion, Association Intermédiaire de Travail Transitoire, Centre de Formation du Plateau Picard (CFPP), Mission Locale Rurale.

Pour le Clermontois : ANPE, Réseau Coup de main, Solidarité et développement, AFTAM, Recherches Emplois Bury, Mission Locale de Clermont.

De nouvelles activités d'insertion sont apparues :

- la formation « Etre acteur de son territoire » en partenariat avec l'AFTAM ;
- la formation « Clés pour l'Emploi et la Qualification » en partenariat avec le CFPP ;
- le chantier-école « bâtiment de la Ville de Clermont » en partenariat avec l'IFEP Léo Lagrange.

Des activités ont été reconduites telles que « les Jardins du Plateau Picard », « la Recyclerie du Plateau Picard » et « le CAUS. Art Déco ».

L'objectif contractuel du PLIE est de conduire à un emploi durable ou à une formation qualifiante au moins 50% des 1050 bénéficiaires que le dispositif devra avoir accueilli depuis

son origine jusqu'à son terme, à raison de 120 au moins par an, parmi les habitants des communes des deux communautés.

Depuis sa première année d'existence en 1996 et jusqu'au 31 décembre 2002, le PLIE comptabilise 698 bénéficiaires engagés dans un parcours, dont 260 ont réussi une « sortie positive » au sens du plan, c'est-à-dire par l'obtention d'un contrat de travail ou l'entrée dans un cycle de formation qualifiante.

Une sortie positive dans l'emploi demande un parcours d'insertion d'une durée moyenne de 30 mois, temps minimum nécessaire pour qu'une personne, aujourd'hui en grande difficulté face au marché de l'emploi par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, puisse s'insérer durablement dans un nouveau travail.

En 2002, le total des entrées est de 242 dont 157 personnes issues du Clermontois et 85 du Plateau Picard.

La subvention d'opération versée en 2002 par la Communauté de communes du Plateau Picard à l'association *Plateau Picard et Clermontois Insertion* s'est élevée à 57 169 €.

### ***La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard***

Cette association a pour vocation d'accueillir, informer et orienter les jeunes et les adultes en difficultés, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle les aide à rechercher et à mettre en œuvre de manière suivie des moyens pour accéder à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé et aux loisirs. Elle doit contribuer également à la coordination des interventions des institutions et organismes locaux concernés par l'insertion des personnes en difficultés (élus locaux, administrations, agents économiques, associations). A ce titre, elle est l'un des opérateurs du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Le territoire d'intervention de *La Mission* couvre 5 cantons :

- Saint-Just-en-Chaussée,
- Maignelay-Montigny,
- Breteuil,
- Froissy,
- Crèvecœur-le-Grand.

En 2002, elle a changé de nom pour mieux représenter cette assise territoriale.

Une convention d'objectifs et de financement lie *La Mission Locale* et la Communauté de communes du Plateau picard (subvention 2002 : 45 780 €, soit 1,68 € par habitant).

### ***L'Association intermédiaire de travail transitoire (AITT)***

*L'Association intermédiaire de travail transitoire (AITT)* propose aux particuliers, aux artisans et aux communes du personnel en parcours d'insertion, pour des travaux de courte durée, dans les domaines les plus variés. La Communauté de communes fait régulièrement appel à ses services, soit pour des activités très ponctuelles, soit pour des remplacements temporaires de personnel indisponible, soit pour le renfort saisonnier du personnel de certaines activités (déchetteries, par exemple).

### ***Les Jardins du Plateau Picard***

L'association *Les Jardins du Plateau Picard* est une exploitation maraîchère en « agrobiologie » employant des bénéficiaires du PLIE, dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi. Elle est conventionnée et financée en partie par des administrations (dont la Communauté de communes) et en partie par les cotisations des adhérents (la cotisation annuelle donne droit à un « panier de légumes » hebdomadaire dont la composition varie au fil des saisons). En 2002, Les Jardins ont employé 17 habitants du Plateau Picard en insertion et le nombre d'adhérents était de 450 dont 120 résidants sur le Plateau Picard.



Aux termes de la convention d'opération conclue avec la Communauté de communes, l'association a perçue au titre de l'année 2002 une subvention communautaire de 18 294 €.

### ***La Recyclerie du Plateau Picard***

L'association *La Recyclerie du Plateau Picard* a été créée en 1998. Elle s'est donnée pour buts de contribuer à la protection de l'environnement par le développement d'activités nouvelles de valorisation des déchets ménagers, favorables à l'insertion des personnes privées d'emploi.

Le partenariat institué entre *La Recyclerie* et la Communauté de communes repose sur leur objectif commun d'insertion sociale et professionnelle : en tant qu'opérateur d'insertion conventionné dans le cadre du PLIE, l'association offre en effet une étape à des publics engagés dans un parcours d'insertion et intéressés par des métiers manuels comme la petite mécanique, l'électroménager et l'ameublement.

La recyclerie dispose à Saint-Just-en-Chaussée d'un magasin de vente des objets qu'elle a remis en état.

Au titre de la convention d'opération conclue avec la Communauté pour 2002, l'association percevra une subvention communautaire de 20 500 €.

## ***Environnement***

### **Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés**

Toutes les informations relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont contenues dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour 2002 (décret n° 2000-404 du 11 mai 2000) accompagnant le présent rapport.

### **Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**

Cette compétence couvre les interventions de la Communauté de Communes du Plateau Picard dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Elle permet notamment à la Communauté de gérer un contrat rural pour l'eau, mais ne l'autorise pas à intervenir pour des travaux.

#### ***Le contrat rural***

Signé le 20 janvier 2000 pour une durée de 5 ans entre la Communauté de Communes, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Oise, le contrat rural du Plateau Picard repose sur trois principaux objectifs :

- Protéger la nappe d'eau de la craie, de la pollution et de la surexploitation.
- Garantir une meilleure alimentation en eau potable des communes.
- Organiser la concertation des acteurs pour assurer une gestion des usages satisfaisante pour tous.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat porte sur un montant global de travaux subventionnables de 27,44 millions d'Euros :

- 21,34 millions sont prévus pour les travaux d'assainissement,
- 3,29 millions pour l'eau potable,

- 2,08 millions pour le volet agricole,
- 0,56 million pour le fonctionnement,
- 0,15 million pour le traitement des déchets ménagers spéciaux.

Au titre de la troisième année d'exercice du contrat rural, la Communauté de communes a attribué 562 914 € de subventions dont 370 808 € pour la réalisation de travaux et 192 106 € pour des études préalables.

Ces sommes se répartissent entre 9 maîtres d'ouvrage :

- le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Arré,
- le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Aronde,
- le Syndicat des Eaux d'Avrechy,
- le Syndicat des eaux de Moyenneville Wacquemoulin,
- les communes de Maignelay-Montigny, Tricot, Nourard-le-Franc, Cuignières,
- la Communauté de Communes.

Au titre de la campagne 2002, les agriculteurs du Plateau Picard ont également pu profiter du contrat rural.

- 1280 hectares de cultures intermédiaires repartis sur 53 exploitations ont été financés dans les périmètres de bassin d'alimentation de captage d'eau ;
- 68 exploitations se sont engagées à réaliser des reliquats d'azote à la fin de l'hiver 2003 ;
- 5 cuves d'azote liquide ont été équipées de bassins de rétention

### ***Assainissement autonome***

Un technicien en assainissement autonome a été recruté par la Communauté en mars 2001 pour assister les communes dans l'instruction du volet assainissement des permis de construire et pour accompagner les maires lors du contrôle de conformité avant remblaiement des travaux. Il est également chargé de renseigner les particuliers sur les démarches à suivre.

Ce service est un des prémices du futur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui pourrait mettre en place la Communauté, si les communes lui transfèrent la compétence « assainissement autonome ».

Interventions du technicien en 2002 :

- Instruction de 45 permis de construire
- Instruction de 5 dossiers de réhabilitation
- 40 visites de conformité sur le terrain

### ***Etude d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable des 52 communes***

Le but de cette étude confiée à la DDAF de l'Oise est d'engager une réflexion sur les interconnexions entre les différents services d'alimentation en eau potable du Plateau Picard.

En janvier 2002, le service de l'Équipement Rural de la DDAF de l'Oise a présenté aux membres de la commission Eau et Assainissement le rendu définitif de cette étude (solutions techniques et simulations financières).

## ***Etude hydrogéologique pour les communes non équipées d'un système d'assainissement collectif***

En juillet 2002, la D.D.A.S.S. de l'Oise a adressé un courrier à toutes les communes de l'Oise concernant l'assainissement. Dans ce courrier, elle demande notamment, que les communes non dotées d'un système d'assainissement collectif réalisent une étude hydrogéologique sur l'ensemble de leur territoire afin de déterminer l'incidence des rejets des assainissements autonomes sur la nappe phréatique.

Dans la suite logique des études de schémas d'assainissement réalisées entre 1998 et 2000, la Communauté de communes du Plateau Picard a souhaité prendre en charge ces études. Un hydrogéologue agréé réalisera ces études au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003.

## ***Etude sur l'évolution des compétences eau et assainissement de la Communauté de communes du Plateau Picard***

Cette étude s'intègre dans la réflexion globale menée au sein de la Communauté de communes sur les conditions d'exercice et d'évolution de ses compétences.

L'étude aborde deux thèmes principaux :

- Le transfert de la compétence assainissement autonome des communes vers la Communauté de communes et la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rendu obligatoire au 31/12/05 par la loi sur l'eau de janvier 1992.
- Une réflexion sur un éventuel transfert de la compétence « production d'eau potable » des communes ou syndicat vers la Communauté de communes.

Le cabinet *Chôra Conseil* accompagne la Communauté de communes dans ses réflexions. La compétence « assainissement autonome » a été abordée en septembre 2002, les questions liées à l'eau potable le seront au 1<sup>er</sup> semestre 2003.

## ***Mise en valeur du paysage***

### **Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine**

#### ***« Guide de recommandations paysagères du Plateau Picard »***

Au titre de cette compétence et dans le cadre de l'animation des préconisations du schéma directeur du Plateau picard, qui place la qualité du paysage au premier rang des atouts du territoire, la Communauté a réalisé des études paysagères et un « guide de recommandations paysagères du Plateau picard ».

Ce guide est un document de référence sur les caractéristiques paysagères du territoire. Conçu par une paysagiste professionnelle, il propose aux élus, aux habitants et aux professionnels aménageurs des recommandations par thèmes.

Ces recommandations sont destinées à préserver ou réhabiliter des éléments qui font la qualité et l'attrait du paysage rural du Plateau Picard.

Présenté sous la forme d'un classeur et d'une cinquantaine de fiches pratiques, le guide a été remis en double exemplaire à chaque commune en octobre 2000. Il est consultable dans chaque mairie par les habitants.

En outre, il a été diffusé à différents organismes compétents ou intervenant dans le domaine du paysage : CAUE, SEMOISE, DDE, DDA, architectes, pépiniéristes, paysagistes, organismes HLM, Maisons Paysannes, structures intercommunales voisines, CFPPA d'Airion, etc.

## ***Secours et lutte contre l'incendie***

### **Contribution légale aux services d'incendie et de secours**

En application de la loi, la Communauté de communes a transféré au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) les centres de secours ordinaires de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny. Elle n'a donc plus aucune responsabilité de gestion technique dans ce domaine, mais elle conserve l'obligation, aux lieu et place de ses communes membres, de contribuer financièrement aux dépenses du SDIS, ainsi que de rembourser la dette antérieure au transfert de compétence.

Si la dette antérieure est en voie d'extinction, la contribution au SDIS grève de manière importante et croissante le budget de la Communauté (435 140 € en 2002).

Une loi récente prévoit le transfert total des charges d'incendie et de secours aux départements en 2006 (avec réduction à due concurrence des dotations de l'Etat aux communautés).

## ***Politique de l'habitat et du logement***

### **Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants**

Il s'agit du dispositif de suivi et d'animation mis en place par la Communauté de communes depuis 1989 et confié au CAL PACT ARIM de l'Oise.

#### ***Le service en 2002 :***

- Tenue de deux permanences hebdomadaires à Maignelay-Montigny et à Saint-Just-en-Chaussée, afin d'apporter aux habitants :
  - des informations sur les aides à l'amélioration du logement ;
  - une aide au montage des dossiers de demande de subventions pour l'amélioration ;
  - des conseils techniques, de la documentation.
- Visites à domicile, si nécessaire et sur rendez-vous (visites systématiques pour les dossiers subventionnés par les caisses de retraite).
- Aide à la décision auprès des communes qui en font la demande à la Communauté, pour leurs projets de création de logements locatifs communaux :
  - définition d'un programme locatif dans des constructions existantes avec estimation rapide du montant des travaux ;
  - information générale sur les financements, la réglementation, etc. ;
  - estimation du budget prévisionnel de l'opération.
- Information de la Communauté sur l'évolution législative et réglementaire en matière de logement, en appui de la politique et des actions communautaires dans ce domaine.

#### ***Extrait du rapport d'activités 2002 :***

##### **Service aux particuliers**

Les contacts ont progressé, passant de 278 en 2000 à 307 en 2002, grâce à une communication plus importante. Près de 90 % des contacts nouveaux sont des propriétaires

occupants (214 sur un total de 236 nouveaux contacts). Presque toutes les communes du Plateau picard ont bénéficié d'un contact.

78 logements ont été améliorés, dont 7 étaient vacants, répartis sur 29 communes du territoire. Ces rénovations ont généré :

- 691 290 € de travaux d'artisans locaux ;
- 211 577 € de subventions (Etat - ANAH, département, caisses de retraite, prêts de la CAF, prêts au titre du 1% patronal, ...)
- 44 924 € de prêts sociaux.

Les travaux de réhabilitation complète et les travaux en matière de chauffage, de menuiserie et de façades représentent les investissements les plus courants. Les retombées économiques sur l'activité du bâtiment touchent 56 % des artisans du Plateau Picard.

### **Service aux communes**

Les communes de Gannes et Essuiles-Saint-Rimault ont missionné le Bureau du logement pour une étude de faisabilité concernant trois logements.

*Le rapport détaillé peut être consulté sur demande, auprès de M. le Président de la Communauté de communes.*

## **Affaires scolaires**

### **Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département**

Les départements sont responsables des équipements scolaires des collèges. La loi a mis à la charge des communes ou de leurs groupements compétents une participation de 25% aux dépenses d'investissement engagées par le département avant le 31 décembre 1999, pour les travaux d'extension ou de réhabilitation des collèges. Le département de l'Oise a proposé aux communes et groupements de son territoire d'étaler sur plusieurs années le versement de leur participation aux opérations « turbo-collèges ».

Sur le Plateau Picard, cette participation concerne les travaux réalisés aux collèges Madeleine et Georges Blin, à Maignelay-Montigny, et Louise Michel, à Saint-Just-en-Chaussée, totalisant 9 701 500 € hors TVA. La participation de la Communauté de communes est donc de 2 425 369 €. Compte tenu des annuités déjà versées depuis 1999, avant l'établissement du coût définitif des travaux, la Communauté versera au département douze annuités de 167 282 € jusqu'en 2013 et une treizième et dernière annuité de 129 809 € en 2014.

### **Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges (gymnases)**

La Communauté de communes est propriétaire des gymnases et salles de sports de judo et danse attenants aux collèges Madeleine Blin et Louise Michel.

Les bâtiments les plus anciens sont âgés de 25 à 30 ans. Une étude de diagnostic réalisée en 2002 par *Abscisse Ingénierie* a permis de déterminer un programme pluriannuel de travaux sur trois ans.

Ce programme, d'un montant global de 2 369 000 € HT et financé à hauteur de 61 % par le département et la région (FRDL), permettra de sécuriser les bâtiments et de fonctionnaliser davantage les installations selon les utilisateurs (collèges et associations sportives). Le commencement des travaux est prévu en début d'année 2004.

Entre temps, la Communauté de communes fait face aux dépenses de grosses réparations les plus urgentes : des travaux d'étanchéité de la toiture du gymnase de Saint-Just-en-Chaussée sont programmés, pour un montant de 61 000 € HT subventionnés à hauteur de 40 % par l'Etat, et seront réalisés durant l'été 2003.

## **Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation**

*Compte administratif 2002 : fonction 253, sport scolaire.*

L'objectif défini par la Communauté de communes, en concertation avec l'Education nationale, est que tous les élèves des écoles primaires du Plateau Picard sachent nager en entrant en 6<sup>ème</sup>.

Chaque élève des niveaux « maternelle grande section », CE1 et CE2 des 52 communes membres de la Communauté a donc accès à la piscine de Montdidier ou à celle de Bresles, pour apprendre à nager.

La Communauté assure le transport en car et achète aux collectivités propriétaires des piscines des créneaux horaires d'utilisation. Le département de l'Oise participe aux frais de transport (environ 35%).

Ce service nécessite une organisation complexe très dépendante de facteurs échappant à la volonté de la Communauté de communes. Il subit de nombreux aléas qui ne permettent pas toujours, malgré les efforts de tous les intervenants, de respecter les programmes d'activités aquatiques initialement prévus.

### **Accompagnement scolaire**

En septembre 1999, la communauté de communes a signé un accord cadre avec l'Inspection Académique, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Préfecture : « le projet éducatif global ». Celui-ci vise à améliorer les conditions d'enseignement sur le Plateau Picard.

Le 18 octobre 2000, le conseil communautaire a décidé l'expérimentation d'un dispositif d'accompagnement scolaire sur 4 sites.

Celle-ci n'a effectivement commencé qu'en janvier 2002. La Communauté en a confié la mise en œuvre aux centres socioculturels (CIAVL et CSCI) par convention.

Une évaluation avec l'éducation nationale, les parents, les maires des communes concernées et les opérateurs a été menée pour permettre de mieux apprécier les effets d'un tel dispositif.

Les sites d'expérimentation :

- Lieuvillers (14 enfants)
- Catillon-Fumechon (14 enfants)
- Regroupement pédagogique de Sains Morainvillers (5 enfants)
- Regroupement pédagogique de Saint-Martin-aux-Bois (6 enfants)

### **Vélo pour tous**

La communauté de communes, avec le soutien de Direction Départementale de la Jeunesse et des sports, a souhaité mettre en place l'opération visant à améliorer le comportement des jeunes dans leur pratique du vélo : « Vélo pour tous ».

Au cours de l'été 2002, l'opération a été expérimentée auprès des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) organisés sur le Plateau Picard.

Pour cela, la Communauté s'est dotée d'un parc de matériel constitué de 12 vélos équipés de casques, et de différents éléments permettant de réaliser des circuits.

L'opération s'est déroulée ainsi :

- Élaboration du projet avec le conseiller technique de la Direction départementale de la jeunesse et sports (DDJS).
- Mobilisation des partenaires locaux
- Réunions d'informations auprès des partenaires potentiels qui ont permis la collaboration de trois associations : le Sprinter Club du Val d'Arré, les cyclo-randonneurs de Maignelay-Montigny et de Méry-la-Bataille et la Recyclerie du Plateau Picard
- Information auprès des futurs bénéficiaires
- Réunions publiques avec l'appui des conseillers techniques de la DDJS menées auprès des organisateurs des CLSH avec la participation des partenaires locaux. Il a été retenu de mener une expérimentation avec un parc restreint et de l'adapter en fonction des attentes des utilisateurs.
- Suivi des actions

Les associations de cyclo-randonneurs et la Recyclerie ont proposé leurs services auprès des responsables des CLSH pour les former à l'entretien du parc et leur apporter des conseils pour les parcours d'agilité.

La communauté de communes a établi des conventions avec les emprunteurs qui définissaient les conditions d'utilisation du parc. Elle a assuré la remise en état du matériel quand cela était nécessaire.

Le parc a été emprunté par 7 centres de loisirs sur 7 semaines cet été. Plus de 250 enfants ont participé à des actions de prévention. Les plus grands ont pu utiliser les vélos pour un camp itinérant.

## ***Voirie et transports***

### **Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements urbains (PIDU)**

En marge de sa compétence relative au plan intercommunal des déplacements, la Communauté de communes réalise depuis 1991 des travaux annuels d'entretien superficiel de la voirie pour le compte des communes volontaires. Ces travaux sont subventionnés par le département.

En 2002, 27 communes ont confié à la Communauté de communes l'enduit d'entretien de 70 000 m<sup>2</sup> de voies, soit environ 16 km.

Ces travaux (appels d'offres et suivi administratif du marché) sont désormais réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes, conformément au Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de sa compétence « plan intercommunal des déplacements », la Communauté de communes a financé cet entretien sur les voies communales n° 8 et 11.

Par ailleurs, un fossé destiné à collecter les eaux pluviales le long de la voie n°9 du plan intercommunal des déplacements (entre Godenvillers et Domfront) a été réalisé en 2002 et

sera complété en 2003 d'un caniveau en béton dans sa partie pentue. Ces travaux ont pour objectif de remédier aux fréquentes inondations observées depuis plusieurs années et préjudiciables à la sécurité des véhicules sur cette voie, notamment empruntée par des cars de transport scolaire.

## **Services sociaux**

### **Politique globale en faveur de la petite enfance**

Le Communauté de communes du Plateau Picard et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (Beauvais) ont renouvelé en 2000 « le contrat enfance » de 1992 aux termes duquel elles s'engageait à mettre en place et développer, au profit des enfants de moins de 6 ans, de leurs parents et des professionnels de l'enfance :

- deux « relais assistantes maternelles » chargés de professionnaliser le métier d'assistante maternelle et de le promouvoir auprès des parents qui ont des besoins de garde permanente de leurs enfants (accueil des personnes intéressées, mise en relation, actions de formation, assistance administrative, etc.) ;
- un parc de jouets (la joujouthèque) et d'un centre de documentation à la disposition des assistantes maternelles ;
- une halte-garderie, pour satisfaire les demandes de garde temporaire des jeunes enfants, en des lieux itinérants (un « bébé-bus » apporte aux salles communales les éléments sanitaires exigés par la réglementation) et en des lieux fixes (Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny) ;
- l'accueil périscolaire et dans les centres de loisirs « maternels » (moins de 6 ans) relevant des communes membres ;

Le premier contrat (1992-1998) apportait à l'intercommunalité et aux communes une aide financière de 39% des dépenses nettes de fonctionnement des services précités.

Le taux d'aide issu du nouveau contrat (1999-2003) a été porté à 52%.

### **Les relais d'assistantes maternelles**

Le service « Petite enfance » travaille en partenariat avec les services départementaux de la Protection maternelle et infantile (PMI.), qui attribuent (ou retirent) les agréments professionnels des assistantes et organisent des sessions de formation obligatoire.

Il y a deux relais sur le territoire. Ils ont pour fonctions d'organiser l'information des parents et des assistantes maternelles, de favoriser l'accès à la formation des assistantes maternelles et de faciliter les rencontres entre assistantes maternelles, parents et enfants. Cela passe par l'organisation d'ateliers d'échanges professionnels et de développement des activités offertes aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles. C'est, par exemple, au sein de ces ateliers qu'ont été créés le journal « Fenêtre sur assistantes maternelles », mensuel tiré à 250 exemplaires par la Communauté de communes.

La « joujouthèque » prête aux assistantes maternelles des jouets, jeux pédagogiques, matériel de puériculture, fiches d'informations et autres documents professionnels.

Le centre de documentation propose à toute personne intéressée des informations, documents techniques et publications spécialisées sur l'enfant, son développement et les activités d'éveil. Des réunions de consultations de documents sont organisées.



## La halte-garderie

La halte-garderie compte neuf lieux d'accueil (neuf communes), dont 7 lieux itinérants et 2 lieux fixes (Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny). Seuls deux bourgs structurants ne sont pas encore desservis (Tricot et Bulles).

Le principe de fonctionnement de la halte-garderie est la mise à disposition de la Communauté de communes, par les communes d'accueil, d'une salle et d'une personne qualifiée, moyennant remboursement d'une partie des frais. La Communauté prend en charge l'organisation administrative et fonctionnelle, l'élaboration et la réalisation des projets, la gestion du bébé-bus, ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement (personnel) et d'investissement (matériel éducatif).

Tous les enfants de moins de 6 ans du périmètre intercommunal, quelle que soit leur commune de résidence, ainsi que leurs parents et leurs assistantes maternelles peuvent bénéficier, aux mêmes conditions, des services mis en place par la Communauté. Les parents et les professionnels de l'enfance sont assurés de trouver le service approprié à leurs besoins, à proximité de leur domicile ou sur la route qui les conduit à leurs activités.

### Éléments statistiques sur le fonctionnement du service petite enfance

Fin 2002, il y avait dans le périmètre communautaire :

- 212 assistantes maternelles agréées (dont 19 seulement sans travail) ;
- 379 enfants accueillis chez celles-ci ;
- 482 enfants accueillis dans les haltes-garderies (dont 82 accueillis également chez des assistantes maternelles) ;

soit un total de 861 enfants de moins de 6 ans bénéficiant des services.

Lieu de halte garderie	Jours	Heures d'ouverture	Capacité d'accueil agréée	Nombre moyen d'enfants accueillis
Maignelay Montigny	mardi	9h - 12h	16	11
	jeudi	9h - 12h et 14h - 17h		
	vendredi	14h - 17h		
Saint-Just-en-Chaussée	mardi	14h - 18h	18	16
	mercredi	9h - 12h et 14h - 17h		
	vendredi	9h - 12h		
Le Plessier-sur-St Just	mardi	9h - 12h	18	6
Ferrières	mardi	14h - 17h	16	8
Lieuvillers	mercredi	9h - 12h	18	14
Avrechy	mercredi	14h - 18h	16	13
Wavignies	jeudi	9h - 12h	16	14
La Neuville Roy	jeudi	14h - 17h	18	16
Lieu d'accueil à pourvoir	vendredi	9h - 12h		
Ravenel	vendredi	14h - 17h	16	7
TOTAL	15 demi journée de fonctionnement (47 heures d'ouverture)			187 enfants accueillis en moyenne chaque semaine

## Fréquentation de la halte-garderie en 2002

Lieu de halte garderie	Origine et nombre total des enfants accueillis			Origine et nombre moyen d'enfants accueillis par accueil		
	Commune d'accueil	Autres communes	Total	Commune d'accueil	Autres communes	Total
Avrechy	26	20	46	7	6	13
Ferrières	12	22	34	3	5	8
La Neuville Roy	33	20	53	11	5	16
Le Plessier-sur-St Just	6	41	47	1	5	6
Lieuwillers	28	19	47	10	4	14
Maignelay-Montigny	48	61	109	6	5	11
Ravenel	21	22	43	5	2	7
Saint-Just-en-Chaussée	125	85	210	10	6	16
Wavignies	24	23	47	7	7	14
<b>TOTAL</b>	<b>323</b>	<b>313</b>	<b>636</b>	<b>60</b>	<b>45</b>	<b>105</b>

Remarques : 92 enfants fréquentent plusieurs lieux de halte-garderie ; ainsi le total de 636 compte ces enfants plusieurs fois, selon le lieu où ils ont été accueillis dans l'année. En 2002, le nombre d'enfants différents était de 482.

### **Autres actions**

La politique mise en place par la Communauté de communes avec le concours de la CAF de l'Oise est complétée avec un soutien financier aux services communaux d'accueil des enfants de moins de 6 ans (centres de loisirs sans hébergements et accueils périscolaires).

La Communauté organise également des « actions passerelles » entre les activités de la halte-garderie et celles de la première année de l'école maternelle qui permettent une prise de contact générale ou individualisée des enfants qui vont être scolarisés. Ces actions ne sont pas organisées pour tous les enfants du Plateau Picard, pour des raisons pratiques tenant notamment aux difficultés de transport.

### **Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs**

La Communauté finance depuis plusieurs années une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA) afin de former les habitants qui souhaitent encadrer des centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

La communauté a confié à « Familles Rurales », association agréée par la DDJS, l'organisation du stage BAFA de base. L'encadrement était assuré par les animateurs de l'association et une animatrice du CSCI.

En 2002, 29 stagiaires ont suivi la formation à Plainval, dont 27 domiciliés sur le territoire de la Communauté de communes.

- 17 ont fait leur stage pratique l'été dernier dans les CLSH du territoire

- 1 va faire son stage pratique cet été
- 1 a trouvé un travail dans une entreprise
- 8 stagiaires n'ont pas répondu au sondage
- 3 stagiaires ont fini leur formation.
- 11 stagiaires sont inscrits pour un stage d'approfondissement 2003.
- 2 suivront un stage d'approfondissement à l'automne 2003.

## **Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale**

### ***Animation de la vie sociale***

La Communauté a confié aux Centres socioculturels la réalisation d'objectifs d'animation sociale et culturelle. Ce sont le CSCI (Centre socioculturel intercommunal du secteur de Saint-Just-en-Chaussée) et le CIAVL (Centre intercommunal d'animation à la vie locale du secteur de Maignelay-Montigny).

Une convention tripartite, signée le 18 juillet 2000 fixe les conditions de réalisation de ces objectifs et le montant des subventions de la Communauté (60 980 € pour l'année et par association).

### ***Loisirs des jeunes***

En 2001, il y avait 4 728 jeunes de 6 à 16 ans vivant sur le territoire. Ils représentaient 17,32 % de la population totale. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne du département (16,5 %) et que la moyenne de la France métropolitaine (14,1 %).

La commission Vie Sociale a proposé au bureau d'étudier la possibilité de signer un Contrat temps libre avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Dans ce dessein, la communauté a mené la démarche suivante :

- Accueil d'une stagiaire en formation BEATEP qui a recueilli les éléments nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic
- Enquête sur les actions communales en 2001 et leurs perspectives en 2002 et 2003 ;
- Présentation des résultats dans les communes et du dispositif Contrat temps libre avec la participation de la CAF ;
- Rencontres avec les centres socioculturels ;

Sur 32 communes, qui ont répondu à l'enquête :

- 23 souhaitent améliorer ou créer un accueil pour les jeunes âgés de 13 à 16 ans
- 25 désirent mettre en place des activités pour ce public.

Pour répondre à ces attentes des élus locaux, la commission a travaillé sur une proposition de définition des responsabilités communales et communautaires en matière de loisirs des jeunes.

Cette définition d'une compétence « Enfance et Jeunesse » a été présentée par le bureau au conseil communautaire. 5 réunions de présentation se sont ensuite déroulées en octobre en présences de plus de 130 conseillers municipaux.

### ***Carnet temps libre***

La Communauté est partenaire de la CAF de Beauvais dans le dispositif "carnet temps libre". Il s'agit de mettre à la disposition de certains jeunes allocataires de la CAF un carnet d'une

valeur de 76,22 €. Avec ce carnet, le bénéficiaire peut financer, jusqu'à 80% de la somme demandée, des activités de loisirs dans des associations agréées «carnets temps libre». Il s'agit ainsi de favoriser la prise d'autonomie et de responsabilité.

Pour 2001/2002, 1 006 jeunes sur le Plateau Picard pouvaient prétendre bénéficier de ce dispositif. 516 ont retiré leur carnet, soit environ la moitié et 8 137 € de chèques ont été utilisés.

## **Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile**

Géré en régie par la Communauté depuis 1999, le service de repas à domicile s'adresse à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans ou dans l'incapacité passagère ou définitive de préparer des repas (personnes handicapées...).

En 2002, 28 465 repas ont été livrés soit une progression de 5,2%. Plus de 120 personnes sont concernées.

Le fournisseur des repas, la société Midi Service, a été choisi suite à un appel d'offres lancé en début d'année 2000, pour la qualité de préparation des repas et pour le sérieux dans la mise en œuvre de la prestation (horaire, respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire).

Le budget du service s'équilibre, le prix de vente du repas livré était de 6,25 € en 2002.

L'équipe est constituée d'une responsable et de 3 personnes qui livrent les repas aux domiciles des usagers 5 matins par semaine.

## ***Développement culturel***

### **Opérations en faveur des pratiques artistiques**

#### ***Le cinéma***

Le cinéma Jeanne Moreau de Saint-Just-en-Chaussée a une capacité de 200 places. C'est un lieu de diffusion cinématographique de qualité et de proximité. La Communauté favorise la venue du jeune public au cinéma à travers deux opérations menées en partenariat avec l'association Image et son du Plateau Picard. Ces deux actions représentent 20 % de la fréquentation annuelle du cinéma

#### **Ciné été jeunes**

Depuis 1991, la Communauté de communes favorise l'accès du jeune public au cinéma pendant les vacances estivales. Elle prend en charge une partie du prix du billet des jeunes et le transport vers le cinéma pour les centres aérés.

En 2002

- 534 entrées tout public (1,3 € pris en charge par la communauté) ;
- 922 entrées « centres de loisirs » (2,2 € pris en charge par la communauté) ;
- 21 transports en cars financés par la communauté. ;
- Soit 1 456 entrées.

#### **Noël en Plateau Picard,**

Depuis 1998, Communauté de communes favorise également l'accès des élèves du premier degré au cinéma pendant les vacances hivernales. Elle prend en charge le transport des classes vers le cinéma.

En 2002

- 46 communes concernées
- 34 transports en car organisé.

### **Ateliers d'Eveil musical et de pratique instrumentale et vocale pour les 5-10 ans**

Depuis 1999, La Communauté de communes permet aux enfants de 5 à 10 ans de découvrir la musique par le jeu. Conformément au projet de territoire, elle privilégie la proximité avec une répartition équilibrée des ateliers musicaux sur le territoire. Proposés hors du temps scolaire, Ils doivent sensibiliser l'enfant à la musique pour éventuellement l'amener à la pratique musicale.

Elle a confié par convention la mise en place d'ateliers d'éveil musical, hors du temps scolaire, au Syndicat Intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard et à l'Atelier d'Études Instrumentales et Vocales (ADEIV).

La participation des familles pour une année est de 46 € par enfant.

En septembre 2002, 8 communes étaient concernées (Avrechy, Bulles, Lieuvillers, Godenvillers, Grandvillers-aux-Bois, Maignelay-Montigny, Saint-Just-en-Chaussée, Wacquemoulin) et 89 enfants assistaient aux ateliers.

### **Ateliers d'éveil musical pour les 5 à 7 ans**

Ces ateliers d'éveil musical permettent de sensibiliser l'enfant à la découverte des instruments, à l'univers de la musique à travers l'écoute active, la pratique vocale et instrumentale. C'est une approche de la musique basée sur le jeu, les comptines, les histoires. L'enfant y apprend un répertoire de chansons, de rythmes, qui pourront lui permettre, éventuellement, d'aborder les techniques plus spécifiques d'un instrument.

Jour/ heure	Commune de l'atelier	Nombre de participants	Commune d'origine du participant
Lundi 17h30/18h30	Bulles	3	Bulles (2), Mesnil-sur-Bulles (1)
Lundi 18h30/19h30	Bulles	6	Bulles (5), La-Neuville-en-Hez (1)
Mercredi 9h45/10h45	Wacquemoulin	3	Wacquemoulin (3)
Mercredi 10h/11h	Maignelay-Montigny	5	Coivrel (3), Maignelay-Montigny (1), Tricot (1)
Mercredi 10h30/11h30	Saint-Just-en-Chaussée	5	Nourard-le-Franc (1), Saint-Just-en-Chaussée (2), Bonvillers (1), Lamecourt (1)
Mercredi 10h40/11h40	Saint-Just-en-Chaussée	5	Léglantiers (1), Nourard-le-Franc (1), Saint-Just-en-C. (2), Haudivillers (1)
Mercredi 11h/12h	Godenvillers	6	Domfront (3), Le Frestoy-Vaux (3),
Mercredi	Avrechy	3	Airion (2), Avrechy (1)

14h/15h			
Mercredi 15h/16h	Avrechy	8	Airion (1), Avrechy (7)
Mercredi 17h15/18h15	Lieuvillers	7	Airion (1), Angivillers (1), Lieuvillers (5)
Samedi 10/11h	Grandvillers-aux-Bois	6	Grandvillers-aux-Bois (2), Moyenneville (1), Ravenel (1), Rouvillers (1), Bailleul-le-Soc (1)
	<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>Les participants sont issus de 20 communes du Plateau Picard</b>

En juin 2001, le bilan réalisé montre que l'assiduité des enfants est très forte et qu'il existe une attente forte de pratique musicale collective ou individuelle après 7 ans. Certaines familles souhaitent qu'une activité collective peu coûteuse et en proximité soit proposée pour les enfants de plus de 7ans.

La communauté propose donc de mettre en place, sur le même principe, des ateliers de pratique instrumentale et vocale pour les enfants âgés de 7 à 10 ans.

#### **Ateliers de pratique instrumentale et vocale pour les 7-10 ans**

Ces ateliers permettent aux enfants de connaître le fonctionnement de sa voix et de l'instrument, son rôle au sein de l'ensemble, de jouer avec les autres, d'utiliser les sons à des fins d'expression personnelle (initiation à l'improvisation).

Jour/ heure	Commune de l'atelier	Nombre de participants	Commune d'origine du participant
Mercredi 11h/12h	Maignelay-Montigny	11	Domfront (3), Maignelay-Montigny (4), Saint-Martin-aux-Bois, Tricot (2)
Mercredi 16h/17h	Saint-Just-en-C.	7	Bulles (1), Ménévillers (1), Plessier-sur-St-Just (1), Saint-Just-en-C. (4),
Mercredi 17h30/18h30	Saint-Just-en-C.	4	Plessier-sur-St-Just (1), Sains-Morainvillers (1), Saint-Just-en-C. (2),
Judi 17h15/18h15	Saint-Just-en-C.	5	Plainval (1), Saint-Just-en-C. (3), Lamecourt (1)
Samedi 11/12h	Grandvillers-aux-Bois	5	Grandvillers-aux-Bois (2), Rouvillers (2), Bailleul-le-soc (2), Eraines (1)
	<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>Les participants sont issus de 11 communes du Plateau Picard</b>

## **Développement des pratiques vocales**

Le développement des pratiques vocales est un axe prioritaire de partenariat entre la Communauté et les écoles de musique du territoire. L'objectif est de s'appuyer sur les chorales existantes pour créer une dynamique d'échanges.

La Communauté a signé une convention de partenariat avec l'association pour l'expansion et la coordination des actions régionales musicales (ASSECARM). L'ASSECARM est financée par la Région de Picardie et par le Ministère de la culture. Elle vise à développer les pratiques musicales amateurs en Picardie. Cette convention prévoit la mise à disposition par l'Assecarm d'une chargée de mission " voix " avec trois missions :

La Communauté de commune reverse la moitié de la rémunération des intervenants et des frais afférents avancés par L'ASSERCARM dans le cadre de son schéma triennal.

- Diffuser

En 2002, des concerts ont été organisés à Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny. Le concert de Saint-Martin-aux-Bois, dans le cadre du festival « Autour de la voix » a accueilli 200 personnes.

- Animer des ensembles vocaux

50 choristes originaires d'une quinzaine de communes du Plateau Picard sont répartis en deux ensembles vocaux.

- Former individuellement des choristes ;

- Former les intervenants des écoles de musique qui encadrent des chorales d'enfants.

## **Élaboration d'un plan de développement de la lecture**

### ***Printemps des poètes***

En 2002, la communauté en collaboration étroite avec le réseau des bibliothèques du Plateau Picard et l'association "Histoire de dire » a élaboré un programme de :

#### **Lecture de poésies**

Des lectures de poésies par l'association Histoire de dire ont un lieu des 5 bibliothèques : Catillon-Fumechon, Cuignières, Fournival, Saint-Just-en-Chaussée et Wavignies

#### **Café poésie**

La Communauté de communes a demandé à l'association *Histoire de dire* d'animer une soirée poésie qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée. Tout en dégustant un verre, près de 120 spectateurs ont pu écouter des poèmes et proposer leurs propres créations.

#### **Formation à l'art du conte**

Depuis plusieurs années, la Communauté propose, aux bibliothécaires et à toutes personnes ayant une action d'animation auprès du public du territoire, de bénéficier d'une formation gratuite à l'art du conte.

L'association *Histoire de dire* regroupant les conteuses ainsi formées s'est constituée. La Communauté a décidé de lui confier par convention l'organisation d'un stage de 4 jours (sur deux week-end). L'animation était assurée par deux conteuses de l'association *Histoire de dire*. Une dizaine de personnes s'est inscrite. La première session s'est déroulée à Saint-Martin-aux-Bois en décembre 2001, la seconde s'est déroulée à Léglantiers en février 2002.

## **Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale**

### ***Théâtre***

Pour la onzième année, la Communauté a accueilli une pièce proposée par la Comédie de Picardie (Amiens) dans le cadre de sa politique de décentralisation. En avril, la compagnie Joker a présenté « Le cid, all'improviso » à Lieuvillers devant une soixantaine de spectateurs.

De plus, le théâtre a fait l'objet d'un grand projet pour la saison 2002-2003. La Comédie de Picardie a proposé à trois territoires de la Région (un dans chaque département) de participer à un nouveau projet : les Balades russes en Pays Picards.

### **Balades russes en Pays Picards**

Ce projet avait trois objectifs :

- Un travail de sensibilisation et de découverte des métiers du spectacle et de la pratique théâtrale ;
- Une collaboration étroite avec les communes et les associations pour faciliter l'accès de l'ensemble de la population et créer une dynamique locale ;
- La création de spectacles, répétés sur place, et diffusés en région et en tournée nationale.

Ainsi, une quinzaine d'artistes (comédiens, metteurs en scènes, marionnettistes) a proposé plusieurs créations (petites formes, lectures publiques, théâtre d'appartements et de marionnettes) avec pour fil conducteur la littérature russe contemporaine.

Communes participantes :

Airion, Catillon-Fumechon, Cuignières, Essuiles-Saint-Rimault, Fournival, La Neuville Roy, Léglantiers, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, Montiers, Montgérain, Moyenneville, Le Plessier-sur-Saint-Just, Saint-Just-en-Chaussée,

Et associations ou autres :

Art déco, Familles rurales Léglantiers, Les jardins du Plateau Picard, Médiathèque de Saint-Just-en-Chaussée, « Les uns chez les autres », collège de Maignelay-Montigny, collège de Saint-Just-en-Chaussée et le lycée d'Airion

507 spectateurs ont suivi le volet 2002 des « Balades russes en Pays Picards »

La Communauté de Communes a mandaté une photographe professionnelle pour le suivi photographique de l'ensemble de l'opération. Son travail est présenté sur le site Internet qui informe sur l'ensemble du projet : biographie des acteurs et des réalisateurs, calendrier, présentation des textes, journal de bord, etc. ([www.cc-plateaupicard.fr/baladesrusses/](http://www.cc-plateaupicard.fr/baladesrusses/))

### ***Autour de la voix***

Pour la troisième édition de cette manifestation, trois concerts étaient proposés dans l'église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois :

Plus de 400 spectateurs ont suivi ces trois concerts.

## ***Equipements et services sportifs***

### **Schéma des équipements sportifs intercommunaux**

En 1999, la Communauté de Communes a démarré l'élaboration d'un schéma des équipements sportifs du Plateau Picard afin d'établir une programmation d'équipements



cohérente susceptible de guider les interventions communautaires dans ce domaine. L'étude du schéma des équipements sportifs du Plateau Picard, a été confiée à une équipe de spécialistes de la programmation d'équipements publics.

La première phase d'analyse de l'existant et de définition des besoins met en évidence d'importants dysfonctionnements fonctionnels et d'organisation au niveau des gymnases existants, ainsi qu'un besoin d'équipements de proximité et d'animation sportive. La création de salles de sports supplémentaires ne ressort pas comme le besoin prioritaire.

### **Les enjeux relevés par le diagnostic**

<b>Equipements &amp; Animation</b>	Mise en oeuvre de leur réhabilitation, Amélioration du confort d'usage des équipements existants, Augmentation de l'offre en termes d'équipements sportifs
<b>Encadrement</b>	Meilleure prise en compte de l'enseignement sportif à l'école primaire (besoin d'encadrants) Soutien apporté au secteur associatif (formation des dirigeants bénévoles, encadrement professionnel) dans la perspective d'une politique d'animation sportive Prise en compte d'une demande de pratique à faibles contraintes (jeunes, notamment)
<b>Logistique</b>	Prise en compte des problèmes de mobilité des publics Prise en compte des problèmes administratifs des associations

La phase suivante a consisté à imaginer des scénarios susceptibles de répondre aux besoins exprimés, y compris pour les salles de sport couvertes.

### **Perspectives**

La commission chargée de la Vie sociale a rappelé la nécessité, dans un premier temps, de remédier aux importants dysfonctionnements constatés sur les gymnases existants (voir le chapitre « Affaires scolaires ») avant d'envisager de nouveaux équipements.

## **Autres actions ou opérations**

### **Opération Picardie en Ligne**

L'objectif du dispositif *Picardie en Ligne* est de permettre à chacun de s'initier à la pratique de l'informatique et des technologies d'information et de communication, dont Internet.

Les deux sites Picardie en Ligne de la Communauté sont restés fermés une grande partie de l'année 2002. La Communauté de Communes proposait aux utilisateurs un apprentissage encadré par un animateur et un crédit de 30 heures de consultation libre sur deux espaces, le centre de formation à Saint-Just-en-Chaussée et le collège Blin à Maignelay-Montigny, accessibles gratuitement à tout public.

Un nouveau projet visant à dynamiser l'opération Picardie en Ligne est en cours de réflexion, il s'agirait, en 2004, d'offrir au public une offre d'initiation et une formation itinérante.

# Les moyens

## *Les moyens financiers*

**Dépenses réelles de fonctionnement 2002 : 6 380 000 €**

***Charges à caractère général : 38%***

- Charges de personnel : 13%
- Autres charges de gestion courante : 22%
- Charges financières : 0,8%
- Charges exceptionnelles : 0,2%
- Attributions de compensation : 26%

***Recettes réelles de fonctionnement 2002 : 8 517 00 0€***

- Produits des services, du domaine : 3%
- Impôt et taxes (2ème année de TPU et 1ère année de TEOM) : 49%
- Dotations et subventions : 46%
- Autres produits de gestion courante : 1,5%
- Atténuation de charges : 0,5%

**Dépenses réelles d'investissement 2002 : 501 000 €**

- Remboursement d'emprunt : 21%
- Opérations de la CCPP : 55%
- Opérations sous mandats : 24%

Les opérations d'investissement programmées en 2002 ont fait l'objet d'un commencement d'exécution ou d'études préalables. Ces opérations se poursuivront en 2003. Il s'agit :

- de l'étude de la rénovation des gymnases,
- de l'acquisition de matériel de communication,
- de l'extension du parc instrumental mis à disposition des écoles de musique,
- de la construction d'une maison des services techniques,
- de la voirie Domfront-Godenvillers,
- du renforcement du parc de colonnes d'apport volontaire des déchets d'emballages ménagers,
- de la construction d'une mini déchetterie à Bulles,
- de la construction d'un bâtiment pour l'association de la Recyclerie,
- de la mise en réseau informatique des services de la Communauté .

## ***Le Personnel***

En 2002, la Communauté de communes comptait 33 agents.

Deux agents ont été recrutés pour son service « Petite enfance », dont un sous l'égide d'un contrat emploi jeune.

Un troisième agent chargé de l'animation du contrat de gestion territoriale des déchets est arrivé en fin d'année. Il travaille également pour le compte de la Communauté de communes du Clermontois sur la base d'un mi-temps.

## **Les moyens techniques**

### **Informatique**

L'année 2002 a vu la création d'un réseau reliant les postes informatiques de l'Espace de Baynast. Il permet le partage rapide et efficace des fichiers créés par chaque utilisateur, leur sauvegarde quotidienne et la transmission d'informations par messagerie électronique.

Le recrutement d'un animateur pour l'opération Picardie en Ligne répond également à la nécessité de disposer d'une personne compétente pour gérer le système informatique ainsi que le site Internet de la Communauté.

### **Véhicules**

Composition du parc de véhicules au 31 décembre 2002 :

Type	Usage	Affectation
Partner	Transport réfrigéré	Service des repas
Partner	Transport réfrigéré	Service des repas
Partner	Utilitaire	Services techniques
206	Transport de personnes	Cellule eau et assainissement
206	Transport de personnes	Tous services
206	Transport de personnes	Animateur du contrat territorial déchets
Renault	« Bébé bus »	Petite enfance
Remorque	Transport de matériel	Services techniques

Le véhicule isotherme utilisé en secours par le service de portage des repas à domicile a été supprimé en raison de son très mauvais état avéré lors du contrôle technique obligatoire. De nouveaux véhicules réfrigérés remplaceront prochainement les deux véhicules isothermes du service de portage de repas dont le kilométrage est élevé mais l'un d'eux sera néanmoins conservé pour disposer à nouveau d'un véhicule supplémentaire en secours.

### **L'information et la communication**

En 2001, le président de la Communauté a souhaité une meilleure information des habitants des élus communautaires sur les équipements et les prestations offertes par la Communauté de communes. Un cabinet de conseil en communication fut donc mandaté pour assister la Communauté dans la création d'une nouvelle charte graphique (nouveau logotype, papier à en-tête, etc.) et l'élaboration d'un plan de communication. 2002 fut l'année de la mise en œuvre de ce plan.

En 2002, la Communauté a édité, entre autres documents plus spécifique, 4 numéros d'Autrement dit (trimestriel d'information) et 11 numéros de Revue de Plateau (calendrier mensuel des manifestations) en partenariat avec l'association la rampe du Plateau Picard.

Des mouvements de personnel n'ont pas permis l'achèvement de la refonte de son site Internet en 2002. Mais le récent recrutement d'un responsable informatique devrait permettre l'ouverture au public de ce nouveau site au second trimestre 2003.

## ***Patrimoine***

### **Projet de création d'une « maison des services techniques »**

Le projet définitif des locaux des services techniques de la Communauté a été élaboré au cours de l'année 2002 par le cabinet d'architecte Xavier Simonneaux selon le programme établi par la commission travaux. La dépense prévisionnelle est de 650 000 € HT, aidée par l'Etat à hauteur de 50 %.

Les locaux comprendront principalement 7 bureaux, une salle de réunion de 50 personnes et un local pour la reprographie, sur une surface totale de 309 m<sup>2</sup>. Le local actuellement dédié à la reprographie sera réutilisé en local d'archivage.

Les travaux seront réalisés entre avril et décembre 2003.

## Annexe

### Séances du Conseil communautaire

Date	Objet	N°
<b>28 février 2002</b>	Election de représentants à la « Commission locale de l'eau » du S.A.G.E. Oise-Aronde (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux).	02C/01/01
	Contrat rural pour l'eau : approbation de la programmation financière pour l'année 2002.	02C/01/02
	Convention avec l'association Les Jardins picard pour le financement d'actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle en 2002.	02C/01/03
	Convention de partenariat avec l'association Oise-est initiative pour l'aide à la création d'entreprises en 2002.	02C/01/04
	Attribution d'une part d'indemnité de conseil à une Trésorerie intérimaire de la Communauté de communes (octobre à novembre 2001).	02C/01/05
	Débat du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2002	02C/01/06
<b>14 mars 2002</b>	Vote du taux de la taxe professionnelle pour 2002.	02c/02/01
	Vote du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2002.	02C/02/02
	Vote du budget primitif pour 2002.	02C/02/03
	Indemnités de fonctions des vices-présidents	02C/02/04
<b>30 mai 2002</b>	Fonctionnement du FRDL de Picardie (Fonds Régional de Développement Local) et modalités d'intervention proposées pour le Plateau picard, au regard de son projet de territoire.	02C/03/01
	Charte de coopération inter-territoriale avec le SMACO (Syndicat Mixte D'aménagement du Centre Oise) et la Région Picardie ; candidature à la création d'un pays sur le périmètre constitué par la communauté de communes et le SMACO.	02C/03/02
	Retrait de la Communauté de communes de Picardie Verte du SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement).	02C/03/03

	Acquisition d'une parcelle de terrain enclavée dans la propriété de la Communauté de communes et appartenant à la commune de Le Plessier -Sur-St Just.	02C/03/04
<b>25 juin 2002</b>	Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2001.	02C/04/01
	Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2001.	02C/04/02
	Création d'un emploi « d'agent territorial d'animation » à temps non complet (23 heures par semaines).	02C/04/03
	Modification du temps de travail de l'emploi d'agent d'animation crée le 20 décembre 2001.	02C/04/04
	Renouvellement du contrat de travail d'un agent non titulaire sur l'emploi permanent « d'agent de développement ».	02C/04/05
	Virements de crédit (exercice 2002).	02C/04/06
	Apurement de l'actif de la Communauté de communes du Plateau picard des biens acquis avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1996, et état de l'actif 2000.	02C/04/07
	Accord cadre entre l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Région Picardie, la Communauté de communes du Clermontois et la Communauté de communes du Plateau picard pour l'exécution d'un contrat territorial de gestion globale et concertée des déchets des ménages et déchets assimilés. Convention avec la Communauté de communes du Clermontois pour le financement d'une cellule d'animation du contrat.	02C/04/08
Création d'un emploi non permanent « d'animateur de contrat territorial de gestion globale et concertée des déchets des ménages et déchets assimilés.	02C/04/09	
<b>26 septembre 2002</b>	Propositions d'évolution des statuts de la communauté de communes du Plateau picard.	02C/05/01
	Reprise du résultat global de clôture de l'exercice 2001.	02C/05/02
	Budget supplémentaire 2002.	02C/05/03

	Projet de création d'une déchetterie à La Neuville-Roy ; acquisition d'un terrain pour y édifier la déchetterie ; engagement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique : demande d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération.	02C/05/04
	Mise en conformité des délégations d'attributions du Conseil au Président et au Bureau avec le nouveau code des marchés publics et avec la monnaie unique (modification de la délibération n° 01C/03/07 du 19 avril 2001).	02C/05/05
	Retrait de la commune de Saint Aubin-sous-Erquery du SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement).	02C/05/06
<b>05 décembre 2002</b>	Volet 2003 du programme triennal 2001-2003 du FRDL du Plateau picard (Fonds Régional de Développement Local).	02C/06/01
	Volet 2003 du programme triennal 2001-2003 du FRDL mutualisé entre la Communauté de communes du Plateau picard et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Centre Oise (Fonds Régional de Développement Local).	02C/06/02
	Candidature à la création d'un « pays » : modification de la délibération n° 02C/03/02 définition du périmètre d'étude du Pays.	02C/06/03
	Convention de partenariat pour l'année 2003 avec l'association Oise-est Initiative pour l'aide à la création d'entreprises ; virement de crédits 2002.	02C/06/04
	Convention de partenariat pour l'année 2003 avec l'Association pour l'Expansion et la coordination des Actions Régionales Musicales (ASSECARM) en faveur du développement des pratiques musicales et vocales.	02C/06/05
	Attribution d'une indemnité de stage.	02C/06/06
	Création d'un emploi de « technicien territorial » à temps complet.	02C/06/07
	Régime indemnitaire du personnel pour 2003.	02C/06/08
	Versement anticipé du solde de la subvention 2002 à l'association Centre Intercommunal d'Animation de la Vie Locale (CIAVL) ; virements de crédits 2002.	02C/06/09

## Séances du Bureau

Date	Objet	N°
<b>11 février</b>	Appel d'offres pour la collecte sélective et le tri des emballages ménagers, et pour la collecte sélective des déchets verts	02B/01/01
	Constitution d'un groupement de commande pour l'entretien annuel des voies communales	02B/01/02
	Consultation pour la réalisation du programme annuel de revêtements superficiels des voies communales (année 2002)	02B/01/03
	Consultation pour la réalisation des travaux de création d'un fossé le long de la voie n° 9 du Plan Intercommunal des Déplacements de Godenvillers à Domfront	02B/01/04
	Approbation du programme de réalisation des locaux destinés à recevoir les services techniques de la communauté de communes	02B/01/05
<b>11 mars 2002</b>	Modification du plan de financement des travaux de réhabilitation du gymnase attenant au collège Louise Michel à Saint-Just-en-Chaussée	02B/02/01
	Tarif des apports de déchets professionnels des artisans et commerçants dans les déchetteries	02B/02/02
	Programme triennal 2001/2002	02B/02/03
	Tarifs des entrées aux manifestations culturelles (spectacles, concerts, etc..)	02B/02/04
<b>29 avril 2002</b>	Demande de subvention pour l'acquisition de sacs de collecte des déchets verts	02B/03/01
	Demande de subventions pour la réalisation d'une mini-déchetterie à Bulles	02B/03/02
	Etude pour l'institution de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers et demande de subvention	02B/03/03
	Demandes de subventions pour la construction d'un bâtiment destiné à l'association La Recyclerie du Plateau picard	02B/03/04
	Mise en œuvre du plan de communication : demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement à la Région Picardie, au titre du	02B/03/05



	Fonds Régional de Développement Local (volet 2002)	
	Demande de subvention à la Région Picardie, au titre du Fonds Régional de Développement Local (volet 2002), pour l'acquisition d'instruments de musique (instrumentarium n° 2)	02B/03/06
	Demande de subvention à la Région Picardie, au titre du Fonds Régional de Développement Local (volet 2002), pour une création théâtrale avec la Comédie de Picardie	02B/03/07
	Demande de subvention à la Région Picardie, au titre du Fonds Régional de Développement Local (volet 2002), pour la mise en valeur des « 20 ans du Plateau picard »	02B/03/08
<b>17 juin 2002</b>	Demande de subvention à l'ADEME pour l'organisation d'une journée de communication sur les filières de valorisation des déchets ménagers	02B/04/01
	Révision des statuts de la Communauté de communes ; recrutement d'un cabinet de conseil ; demandes de subventions à la Région Picardie et à l'agence de l'eau Seine-Normandie	02B/04/02
	Demande de subvention à la Région Picardie, au titre du Fonds Régional de Développement Local (volet 2002), pour l'acquisition d'instruments de musique (instrumentarium n° 2)	02B/04/03
	Mise en œuvre du plan de communication : demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement à la Région Picardie, au titre du Fonds Régional de Développement Local (volet 2002)	02B/04/04
	Programme triennal 2001/2003 du Fonds Régional de Développement Local – Volet 2002	02B/04/05

<b>16 juillet 2002</b>	Demande de subvention à l'Etat (Dotation Globale d'Equipement 2002) pour la mise en réseau du système informatique du siège administratif de la Communauté de communes	02B/05/01
	Appel d'offres pour le transport et le traitement des matériaux collectés dans les déchetteries	02B/05/02
	Charte pour l'accueil des déchets des artisans dans les déchetteries publiques du département de l'Oise	02B/05/03
	Modification du plan de financement des travaux de réhabilitation du gymnase attenant au collège Louise	02B/05/04

	Michel à St Just en Chaussée	
	Révision des statuts de la communauté de communes ; confirmation d'une demande de subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ; modification du plan de financement prévu initialement (délibération n° 02B/04/02 du 17/06/02)	02B/05/05
<b>16 septembre 2002</b>	Consultation pour la réalisation d'une mini-déchetterie à Bulles	02B/06/01
<b>25 novembre 2002</b>	Appel d'offres pour la fourniture des repas du service de portage de repas à domicile	02B/07/01
	Appel d'offres pour les travaux d'aménagement des locaux des services techniques	02B/07/02
	Aménagement des locaux des services techniques : demande de subvention à l'Etat, au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural)	02B/07/03
	Programme 2003 des travaux de revêtement superficiel de la voirie ; demande de subvention au Département de l'Oise.	02B/07/04
	Equipement informatique du service « Petite enfance » ; demandes de subventions au Département de l'Oise et à la Caisse Familiales de Beauvais.	02B/07/05
	Participation aux dépenses de fonctionnement des communes d'accueil de la halte-garderie et du relais assistantes maternelles ; subvention aux communes participant à l'organisation de centre de loisirs et d'accueils périscolaires.	02B/07/06
	Fonctionnement de la cellule d'animation du contrat rural pour 2003 (6 <sup>ème</sup> année) ; demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.	02B/07/07